NOUVELLE SÉRIE
No. 2

CIRCULAIRE

Evêché de Rimouski, 12 juin 1878

Monsieur le curé,

Vous voudrez bien lire ce qui suit à votre prône, et engager vos fidèles à s'y conformer dans l'occasion.

" A raison de la sainteté de nos églises et du respect qu'elles méritent, il est tout-à-fait désirable que dorénavant il ne se fasse plus de discours *sur le perron* même, vu qu'ils troublent les personnes qui veulent prier devant le Saint-Sacrement, et dérangent les catéchismes, qui souvent ont lieu au même temps.

" Les assemblées publiques devraient donc se tenir assez loin de la maison de Dieu pour ne point incommoder les personnes qui sont dans l'église, soit pour entendre le catéchisme. soit pour prier."

Vous pourriez engager vos paroissiens à placer une tribune sur la place publique, à une distance convenable, comme la chose existe déjà dans plusieurs endroits.

Profitez de l'occasion pour recommander de nouveau aux fidèles de ne point rester sur le perron ou près des portes de l'église avant ou après les offices.

Votre affectionné en N. S.,

† JEAN, EV. DE ST. G. DE RIMOUSKI